

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 Octobre 2007

218x07

TARIF PONEY CLUB MUNICIPAL

Par délibération n°210X06 en date du 30 novembre 2006 le Conseil Municipal a fixé les tarifs du Poney Club municipal.

Pour tenir compte de l'évolution des prix constatée depuis la dernière augmentation, il est proposé de fixer la participation des familles ou des groupes au 1^{er} janvier 2008 selon le barème ci-après :

■ forfait mensuel pour 4 cours - pour le 1 ^{er} enfant.....	59,20 €
- pour le 2 ^{eme} enfant.....	47,00 €
- à partir du 3 ^{eme} enfant.....	40,90 €
■ forfait pour 1 cours hebdomadaire	16,60 €
■ forfait stage vacances scolaire	
• Prix journée.....	29,20 €
• Prix demi-journée.....	14,60 €
■ forfait baptême par groupe	4,00 €
■ forfait leçon pour groupe :	
• 2 à 9 enfants	6,90 €
• 10 enfants et +.....	5,90 €

D'autre part, afin d'améliorer la gestion comptable de cette activité, il est proposé que le paiement soit effectué d'avance, étant précisé qu'il ne donnera pas lieu à remboursement sauf en cas de force majeure dûment constatée.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé

- APPROUVE le tarif proposé qui sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2008
- PRECISE que la recette sera constatée à l'article 70631 du Budget de la Ville.
- SE PRONONCE comme suit:
POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 31 octobre 2007
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

DOCTEUR J. COUPIER